

## PV N°1 Statut des éducateurs

Réunion du 22 mai 2023 par visio conférence – publié le 25/05/2023

**Présents** : Benoit DORIAN, Claudine VERMANDE, Michel LASFARGUES, Didier CUNIAC,

**Assiste** : Fabien VIDAL

**Absents excusés** : Franck PIGEON, Thierry BRAS

Après de nombreuses relances, une majorité de clubs a fourni les informations demandées pour le statut des éducateurs. **Les clubs n'ayant pas répondu sont considérés en infraction.**

### **Pour la D1 Seniors : diplôme CFF3 demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : AF Biars Bretenoux 2, E.S.L.G. 1, Elan Marivalois 2, Haut Célé FC 1, Lalbenque Fontanes 1, AS Montcabrier 1, Valroc Foot 1

Les clubs de Bouriane, Fchq, et Saint Cyprien Montcuq n'ayant pas répondu, les équipes Ent. Bouriane FC 1, Fchq 1 et St Cyprien-Montcuq 1 sont considérées en infraction.

Les équipes de Ent. Ségala Foot 1 et Figeac Capdenac QFC 2 ne sont pas en règle.

### **Pour la D2 Seniors : diplôme attestation U20-Seniors (Module U20-Seniors) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Cazals-Moncl 1, Lacapelle Football 1, Lalbenque Fontanes 2, AS Montcabrier 2, PFC 1, Saint Germain 1, AF Biars Bretenoux 3, Causse Limargue FC 1, Elan Marivalois 3, Ent. Foot Azur 1, FC Causse Sud 46 1, Figeac Capdenac QFC 3, La Fortunière Labastide-Murat 1.

Les équipes de St Cyprien-Montcuq 2, US 3C Catus 1, Eccf 1, Grealou 1, Lissac-Mouret 1, US Puybrun Tauriac 1, sont considérées en infraction pour non-réponse.

Les clubs de E.S.L.G. 2, Ent. Vallée Lot 1, Psvd'Olt 2, Valroc Foot 2, ne sont pas en règle.

### **Pour la D1 F Seniors : diplôme attestation U20-Seniors (Module U20-Seniors) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Elan Marivalois 1, Figeac Capdenac QFC 1, Haut Célé FC 1, Valroc Foot 1

Les équipes de Quercy Blanc/Lac/Lal 1, Fchq 1, Lissac-Mouret 1, Bouriane Thédillac 1 sont considérées en infraction pour non-réponse.

Les équipes de AS Livernon 1, Ent. Afbf/Uspt 1, Ent. Ségala Foot 1, US Nozacoise 1 ne sont pas en règle.

**Pour les U19 : diplôme attestation U17/U19 (Module U17/U19) demandé** Pas d'infraction retenue

### **Pour les U17 D1 : diplôme attestation U17/U19 (Module U17/U19) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Gmppfc 1 et Lacapelle Football 1.

L'équipe de Ent. Bouriane FC 1 est considérée en infraction pour non-réponse.

Les équipes de Gcem 1, Glfc46 1, Gmppfc 2, ne sont pas en règle.

**Pour les U15 D1 : diplôme attestation U15 (Module U15) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Ent. Cazals/Et Sg/ Lab 1, Gcem 1, Glfc46 1,

L'équipe de Ent. Bouriane FC 1 est considérée en infraction pour non-réponse.

Les équipes de E.S.L.G. 1 et Vrf&Fchq 1 ne sont pas en règle.

**Pour les U16F D1 : diplôme attestation U15 (Module U15) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Figeac Capdenac QFC 1, AF Biars Bretenoux 1, Lalbenque-Fontanes 1

Les équipes de E.S.L.G. 1, G.H.C.S. 1, Vrf/Fchq 1, Cazals-Montc. 1, Figeac Capdenac QFC 2 ne sont pas en règle.

**Pour les U13 : diplôme attestation U13 (Module U13) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Ent. Afbb/Uspt 1, Ent. Labastide Saint Germain 1, Figeac Capdenac QFC 2, G.H.C.S. 2, Gcpvdo 1 , 2 , 3 , 4 , 5 , Lalbenque-Fon 1, Elan Marivalois 1, Gmppfc 1, AS Livernon 1, Elan Marivalois 2, Figeac Capdenac QFC 3, Vrf&Fchq 2 .

L'équipe de Ent. Bouriane FC 1 est considérée en infraction pour non-réponse.

Les équipes de : E.S.L.G. 1 et 2, G.H.C.S. 1, Gcpvdo 6, Lalbenque-Fon 2, Vrf&Fchq 1, Causse Limargue FC 1, Ent. Causse Sud 1, Gmppfc 2, Cazals-Montcl 1, AF Biars Bretenoux 2, Vrf&Fchq 3 ne sont pas en règle.

**Pour les U13F : diplôme attestation U13 (Module U13) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Cahors FC 1, Cazals-Moncl 1, Figeac Capdenac QFC 1

Les équipes de G.H.C.S. 1, Lalbenque 1, VRF FCHQ 1 ne sont pas en règle.

**Pour les U11 : diplôme attestation U11 (Module U11) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Afbb/Uspt 2, Begoux Arcambal 1 et 2, Cahors FC 2, Causse Limargue FC 1, E.S.L.G.1, Foot Azur 1, Elan Marivalois 1, Ent. Causse Sud 1, Figeac Capdenac QFC 1 et 2, Haut Célé FC 1, Lacapelle Foot 1, Lalbenque-Fontanes 1, AS Montcabrier 1, Psvd'Olt 1, 2 et 3, Ppfc 1, St Germain/Labastide 1, Valroc Foot 1.

Les équipes de : Ent. Bouriane 1 et 2, Fchq 1et 2 sont considérées en infraction pour non-réponse.

Les équipes de : AS Livernon 1, AF Biars Bretnoux 1, Cahors FC 1 et 3, Cazals-Moncl 1, Foot Azur 2, Elan Marivalois 2, Ent. Ségala Foot 1, Valroc Foot 2 ne sont pas en règle.

**Pour les U11F : diplôme attestation U9 ou U11 (Module U9 ou U11) demandé**

Les équipes en conformité avec le règlement du statut sont : Figeac Capdenac QFC 1, Lalbenque-Fon 1, Valroc Foot 1

Les équipes de : Elan Marivalois 1, Figeac Capdenac QFC 2, Haut Célé FC 1 ne sont pas en règle.

**Pour les U9 : diplôme attestation U9 (Module U9) demandé pour 10 licencié(e)s**

Sont en conformité avec le règlement du statut : AS Livernon, Bégoux Arcambal, AF Biars Bretenoux, Causse Limargue FC, Ent. Vallée Lot, FC Causse Sud 46, Lacapelle Foot, Montcabrier, PPFC.

Les clubs de Ent. Bouriane FC (2 éducateurs), Fchq, Mayrinhac et Saint Cyprien-Montcuq sont considérés en infraction pour non-réponse ;

Ne sont pas en règle avec le statut : AF Biars Bretenoux (manque 1 éducateur), E.S.L.G., Foot Azur (manque 2 éducateurs), Elan Marivalois (manque 1 éducateur), Labastide-Saint Germain (manque 1 éducateurs), Ent. Ségala Foot (1 éducateur), Ent. Causse Sud, Mauroux, Figeac Capdenac QFC (manque 3 éducateurs), Haut Célé FC (manque 1 éducateur), Lalbenque-Fontanes (manque 1 éducateur), Psvd'Olt (manque 1 éducateur), Valroc Foot (manque 2 éducateur).

**Pour les U7 : diplôme attestation U7 (Module U7) demandé pour 10 licencié(e)s**

Sont en conformité avec le règlement du statut : AS Livernon, Cazals-Moncl, Foot Azur, Ent. Ségala Foot, Ent. Vallée Lot, Haut Célé FC, Labastide/Saint Germain, Saint Germain, Psvd'Olt, FC Causse Limargue.

Les clubs de : Bouriane, FCHQ, Mauroux sont considérés en infraction pour non-réponse.

Ne sont pas en règle avec le statut : Begoux Arcambal, AF Biars Bretenoux (manque 4 éducateurs), Cahors FC (manque 3 éducateurs), E.S.L.G. (manque 1 éducateur), Ent Causse Sud (manque 1 éducateur), Figeac Capdenac QFC (manque 2 éducateurs), Lacapelle Foot (manque 1 éducateur), Lalbenque Fontanes (manque 1 éducateur), AS Montcabrier (manque 1 éducateur), Ppfc (manque 1 éducateur), Valroc Foot (manque 3 éducateurs).

Le Président

Benoit DORCIAC

La Secrétaire

Claudine VERMANDE